



Normes du camp de jour Guide à l'attention des parents



Été 2024

Table des matières

Objectif du document	3
Protocole d'accueil et de départ des enfants	3
Procédure d'accueil	3
Procédure de départ	3
Déroulement du camp de jour	5
Capacité et modalités d'inscription	5
Horaire du camp de jour	5
Respect des horaires : une condition d'admission au camp	5
Arrivée tardive ou départ hâtif pour contraintes personnelles	6
Animation journalière	6
Modification des activités journalières	6
Règlements du camp de jour et procédures	7
Manipulation sécuritaire de la canne à pêche	7
Informations aux parents	8
Communications	8
Relevé 24	8
Disponibilités de la personne coordonnatrice du camp pour répondre aux questions	8
Informations relatives aux enfants	9
Fiche médicale.....	9
Trousse du campeur	10

Objectif du document

Le présent document a pour but de résumer et de clarifier les principales normes appliquées dans le cadre du camp de jour « Aventuriers de nature » pour l'été 2023 afin que celui-ci se déroule de façon sécuritaire et plaisante. Il est le résultat de la synthèse des normes de l'Association des camps du Québec (ACQ) et du département de conservation et éducation du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles. Il reflète également la réalité du Parc et les enjeux qui sont les siens. **Vous devez en prendre connaissance avant le début de la fréquentation au camp de votre enfant.** À votre arrivée le lundi matin, vous devrez signer une décharge obligatoire attestant avoir lu et compris la documentation associée au camp de jour. Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles se réserve le droit de refuser tout campeur si ses parents n'ont pas lu et compris ce document ainsi que signé la décharge.

Protocole d'accueil et de départ des enfants

Les consignes et procédures détaillées dans les prochaines lignes visent à garantir un accueil et un départ sécuritaire et personnalisé pour l'ensemble des parents et des campeurs du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles.

Procédure d'accueil

Le camp de jour est situé dans notre centre d'exploration au 345 boulevard Sainte-Rose à Laval. L'accueil du camp de jour se fait par la porte de côté du centre d'exploration, située sur la rue de l'île Gagnon. Nous vous demandons de laisser votre voiture dans le stationnement principal et de prendre le chemin à gauche du centre d'exploration lorsque vous lui faites face. Présentez-vous à la table d'accueil à l'entrée de la salle de service de garde, un membre du personnel d'animation sera présent pour vous accueillir. Vous devez signer la feuille de présence pour confirmer l'arrivée de votre enfant. Votre enfant pourra alors débuter sa journée avec nous.

Procédure de départ

Assurez-vous de lister toutes personnes autorisées à quitter avec votre enfant dans son profil membre sur notre [plateforme d'inscription Sport-Plus](#) au plus tard à midi le **vendredi précédent** le début du camp. Dans la section *Quitte avec*, sélectionnez *Autre* et ajoutez les noms de toutes

The screenshot shows a mobile application interface with a green header bar containing the text "Créer un favori" and a shopping cart icon with a red notification bubble. Below the header is a hamburger menu icon. The main content area is a form with several input fields. The first field is labeled "* Indiquez avec qui, habituellement, l'enfant quitte." and has a dropdown menu with the option "Autre" selected. The second field is labeled "* Nom, prénom" and contains the text "Caroline abcdeiraire, Sylvie Abcedaire, Mathieu Bde, etc". The third field is labeled "En cas d'urgence" and has a sub-label "* Nom, prénom". The number "55" is visible in the bottom right corner of the form area.

personnes autorisées à venir récupérer votre enfant dans la case qui apparaît. Si vous avez plusieurs enfants qui fréquentent le camp de jour, veuillez faire les ajouts pour chaque enfant.

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde :

En fin de journée, entre 15h45 et 16h, nous demandons aux parents de se rendre sur le site du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, à l'arrière du Centre d'exploration. Les enfants seront avec leur animateur.trice de camp de jour.

Localisez le groupe de votre enfant et allez à la rencontre de son animateur.trice. Vous devez lui présenter une pièce d'identité avec photo et signer la feuille de départ avant de quitter avec votre enfant.

Si votre enfant est inscrit au service de garde :

Le départ se fait par la porte de côté du camp de jour, situé sur la rue de l'île Gagnon. Nous vous demandons de vous présenter entre 16h et 18h pour récupérer votre enfant.

Un membre du personnel d'animation est posté à la table d'accueil du camp de jour pour recevoir les parents. Vous devez présenter une pièce d'identité avec photo et signer la feuille de départ avant de quitter avec votre enfant.

Déroutement du camp de jour

Capacité et modalités d'inscription

Les parents qui souhaitent encore procéder à des inscriptions pour le camp de jour, en fonction des places disponibles, ont jusqu'au jeudi minuit précédant la semaine de camp de jour choisie pour inscrire leur enfant. Aucune inscription tardive n'est acceptée, que ce soit par courriel, par téléphone ou en personne. Les seules inscriptions permises au cours de la semaine de camp sont celles pour le service de garde. L'inscription au service de garde peut se faire via notre [plateforme d'inscription Sport-Plus](#) **au plus tard à midi le vendredi précédent le début de la semaine de camp**. Passé cette période, veuillez vous inscrire via notre [plateforme d'inscription Sport-Plus](#), puis envoyez un courriel au campdejour@eco-nature.ca pour nous signaler l'ajout de l'inscription. Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, mais qu'il est présent durant les heures de celui-ci, vous serez réputé avoir inscrit votre enfant pour la journée et des frais de 11\$ seront automatiquement prélevés à la carte de crédit au dossier.

Horaire du camp de jour

Le camp de jour a lieu de **9 h à 16 h**, du lundi au vendredi, et le service de garde, de **7 h à 9 h** et de **16 h à 18 h**, pour la même période.

Respect des horaires : une condition d'admission au camp

Nous vous demandons de bien respecter l'horaire du camp de jour dans le cas où votre enfant n'est pas inscrit au service de garde.

Arrivée : L'arrivée des enfants peut avoir lieu entre 8h45 et 9h15 tous les matins. Au-delà de 9h15, les groupes de camp de jour sont libres de quitter pour leurs activités et, par conséquent, le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles se réserve le droit de refuser votre enfant pour la journée. Advenant le cas où la file d'attente s'étend au-delà de 9h15, votre enfant sera admis sans problème.

Départ : Pour des raisons de sécurité et puisque les groupes de camp de jour sont amenés à faire des activités sur la rivière durant la journée, il n'est pas possible pour les parents de venir chercher leur enfant avant 15h45.

Si votre enfant arrive au camp de jour avant 8h45 ou quitte le camp de jour après 16h, des frais de 11\$ correspondant à une journée complète de service de garde vous seront automatiquement facturés.

Notez que sans entente préalable, aucun remboursement ne sera effectué si votre enfant doit s'absenter en cas de contraintes personnelles ne vous permettant pas de respecter les horaires prévus dans ce document. Certains accommodements pourraient malheureusement être refusés compte tenu de la nature de nos activités.

Arrivée tardive ou départ hâtif pour contraintes personnelles

Dans le cas où votre enfant doit arriver ou qu'il doit s'absenter en cours de journée pour des contraintes personnelles (ex : rendez-vous médical), chaque cas sera traité de façon individuelle. Il est du devoir du parent d'aviser l'animateur.trice de son enfant ou la personne responsable du camp de jour (campdejour@eco-nature.ca) au moins 48 heures à l'avance. Advenant que l'arrivée tardive ou le départ hâtif d'un enfant interrompe une activité, afin de ne pas pénaliser les autres membres du groupe, votre demande d'accommodement pourrait être refusée. Si aucune entente préalable n'a été faite et qu'un parent vient chercher son enfant en cours de journée, nous ne pouvons garantir que l'enfant sera sur place. Si aucune entente préalable n'a été faite et qu'un enfant arrive en cours de journée, nous nous réservons le droit de lui refuser l'accès au camp de jour selon les activités de la journée et les disponibilités de l'équipe d'animation.

Animation journalière

Les camps de jours dédiés à la clientèle des enfants de 6 à 8 ans peuvent participer à des activités nautiques en rabaska. Des activités nautiques, en canot, en kayak double et en rabaska, sont prévues pour les 9-11 ans et les 12-14 ans. Une expédition à vélo hebdomadaire a également lieu pour les thématiques *En route pour l'aventure* (9-11 ans) et *La grande expédition* (12-14 ans). Veuillez noter que cette expédition à vélo est d'une durée d'une journée complète. Des vélos et casques sont fournis par le camp de jour, à moins que votre enfant ne préfère avoir son propre vélo et casque. Si votre enfant ne peut participer à la journée à vélo, il ne pourra être transféré dans un autre groupe pour la journée et doit malheureusement demeurer à la maison. La journée manquée n'est pas remboursable.

Modification des activités journalières

L'équipe du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles se réserve le droit de modifier ou d'adapter les activités journalières, et ce, sans préavis lorsque la situation l'exige. Il peut arriver, par exemple, que l'animateur.trice ou la personne responsable du camp de jour modifie l'ordre ou la nature des activités à l'intérieur des plages horaires du camp de jour pour des raisons hors de leur contrôle, et ce, sans affecter la durée ou la qualité des services. Notez que, dans certaines situations, les activités pourraient être animées dans nos locaux intérieurs si nous considérons que la santé ou la sécurité de votre enfant, de celles de ses camarades ou de nos animateur.trice.s pourraient être compromises à l'extérieur. Aucune indemnisation ne sera accordée pour des modifications ponctuelles puisque les campeurs reçoivent tout de même un service d'animation et de supervision adéquat n'affectant pas la durée journalière du service prévu au contrat. Nous vous remercions de votre confiance.

Règlements du camp de jour et procédures

Nous appliquons une politique de tolérance zéro envers la violence verbale ou physique. Toute situation de manque de respect, de menace ou de harcèlement d'un parent envers un membre du personnel du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, qu'il soit verbal ou physique, entraînera l'annulation de l'inscription au camp de jour de son enfant pour l'ensemble de la saison estivale. Les journées et/ou semaines qui n'ont pas été entamées seront remboursées dans les meilleurs délais. Pour des raisons de sécurité, nous demandons aux enfants de suivre à la lettre les consignes suivantes :

- Respecter les animateur.trice.s et les autres membres du personnel du parc ;
- Respecter les autres campeurs ;
- Respecter le matériel ;
- Respecter l'environnement ;
- Avoir du plaisir!

Dans le cas où un campeur ne respecterait pas un ou plusieurs des règlements fixés par l'équipe du camp de jour, des mesures évolutives sont mises en place (avertissement, rencontre avec le parent, etc.). Cependant, chaque cas est unique. Le Parc se réserve le droit de suspendre momentanément l'inscription d'un campeur ou de renvoyer pour la saison un campeur qui ferait preuve d'un des comportements suivants :

- Propos violents, inappropriés, haineux ou discriminatoires ;
- Comportement violent à l'égard d'un campeur ou d'un membre du personnel du Parc ;
- Comportement mettant en péril la sécurité du campeur, des autres campeurs ou d'un animateur.

Ceci ne constitue pas un énoncé exhaustif des causes de suspension ou de renvoi. Dans le cas d'une suspension momentanée de l'enfant, aucun remboursement n'est effectué. Si un enfant devait être renvoyé à la maison pour l'ensemble de la saison estivale, les semaines qui n'ont pas été entamées sont remboursées.

Manipulation sécuritaire de la canne à pêche

Notre camp de jour offre plusieurs activités de pêche, variant de l'initiation à la pratique régulière selon la thématique. Afin de garantir la sécurité de tous les participants, nous appliquons des règlements stricts. Un manquement à ces règlements peut entraîner un retrait de l'enfant de l'activité de pêche.



Informations aux parents

Communications

Afin de pouvoir vous joindre par téléphone en cas d'urgence et vous envoyer toutes les informations essentielles concernant le camp de jour, vous devez minimalement cocher les cases ci-dessous dans le [dossier Sport-Plus](#) de chaque enfant inscrit.

Consentement

- J'accepte que vous communiquiez avec moi par courriel.
- J'accepte que vous communiquiez avec moi par courriel concernant des activités auxquelles je suis inscrit(e).
- J'accepte que vous communiquiez avec moi par courriel avec des courriels de masse.
- J'accepte que vous communiquiez avec moi par courriel pour de la publicité.
- J'accepte que vous communiquiez avec moi par courriel pour des informations importantes/urgences seulement.
- J'accepte que vous communiquiez avec moi par SMS.
- J'accepte que vous communiquiez avec moi par SMS pour des informations importantes/urgences seulement.
- J'accepte que vous communiquiez avec moi par téléphone.
- J'accepte que vous communiquiez avec moi par téléphone pour des informations importantes/urgences seulement.
- J'accepte que vous puissiez partager mes données avec des tierces parties (exemple la bibliothèque. Veuillez communiquer avec nous pour connaître la liste complète).

Relevé 24

En terminant, si vous désirez recevoir un relevé 24 donnant droit au crédit d'impôt, vous devez obligatoirement inscrire votre numéro d'assurance sociale dans votre [dossier Sport-Plus](#) lors de l'inscription et vérifier que toutes vos coordonnées personnelles sont à jour.

Disponibilités de la personne coordonnatrice du camp pour répondre aux questions

Pour toute question supplémentaire concernant le camp de jour, le personnel d'encadrement du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles se fera un plaisir de vous répondre. Cependant, comme il doit à la fois être présent sur le terrain et dans les bureaux administratifs, des délais de réponse peuvent avoir lieu. Pour toute question, vous pouvez contacter le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles par courriel à campdejour@eco-nature.ca ou par téléphone au 450-622-1020. Notre personnel s'assurera de transférer votre appel à la bonne ressource.

Informations relatives aux enfants

Fiche médicale

L'équipe du camp de jour compte sur votre aide et votre transparence! Il est nécessaire pour notre équipe de connaître l'état de santé et les besoins particuliers de votre enfant et d'être mis au courant en cas de changement. Ces informations permettent au personnel d'animation de faire des interventions appropriées auprès de votre enfant ou de moduler ses interventions en fonction des changements dans l'état de santé des campeurs. Nous vous demandons donc de mettre à jour la fiche médicale de votre enfant **au plus tard le vendredi midi précédent la semaine de camp de jour de votre enfant**. Nous vous demandons également de bien vouloir mettre à jour les numéros à contacter en cas d'urgence ainsi que la liste des personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Ces informations sont confidentielles et uniquement utilisées par le personnel de camp de jour.

Trousse du campeur

Nous vous demandons de fournir le matériel régulier de camp, bien identifié :

- Boîte à lunch
- Sac à dos
- Casquette ou chapeau
- Souliers fermés (pas de sandales)
- Maillot de bain
- Serviette
- Vêtements de rechange dans un sac plastique
- Vêtements adaptés aux conditions météorologiques (ex. un manteau, des bottes de pluie, etc.)
- Crème solaire
- Chasse-moustiques

En ce qui a trait au repas de votre enfant, nous vous demandons :

- Un lunch froid ou dans un thermos (aucun accès à un micro-ondes ou à un réfrigérateur)
- Deux collations (une en matinée et une en après-midi)
- Une ou deux bouteilles d'eau
- Du jus
- Aucune noix ou arachide

N.B.: Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles ne possède aucun service de repas.

Enfin, le Parc compte sur votre collaboration pour que votre enfant n'apporte aucun effet personnel ou de valeur au camp. Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles ne peut être tenu responsable en cas de perte, de bris ou de vol. De plus, la circulation d'objets personnels non autorisés pourrait entraîner leur confiscation immédiate par le personnel d'animation.